

Semaine du 3 au 7 juillet 2023

FONCIER AGRICOLE – Rapport d'information sur la reconquête foncière agricole en Outre-mer pour assurer la souveraineté alimentaire

Après 4 mois de travaux, 85 personnes auditionnées et un déplacement en Martinique, la délégation sénatoriale aux Outre-mer a publié, le 28 juin dernier, un rapport d'information mettant en évidence la nécessité d'une *“reconquête foncière agricole dans les Départements et Régions d'Outre-mer pour garantir la souveraineté alimentaire”*.

Ce rapport met en exergue les différents défis auxquels sont confrontés les agriculteurs des Outre-mer en matière de foncier agricole, tels que l'urbanisation croissante, l'indivision des terres, la multiplication des friches urbaines, mais aussi la transmission bloquée des terres des exploitants particulièrement âgés ou la difficulté du travail, causée notamment par l'absence d'infrastructures adaptées et le réchauffement climatique.

Les outils permettant de limiter les effets négatifs de ces tendances sur le foncier agricole sont insuffisants. En effet, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (Safer) manquent de moyens financiers, et selon le rapport, la police de l'urbanisme serait peu rigoureuse dans le cadre de ses missions. En outre, le dialogue entre les acteurs agricoles, l'Etat et les collectivités demeure complexe.

Ce rapport souligne également que la surface agricole utile (SAU) n'a cessé de reculer dans le territoire d'Outre-mer ces dernières années, à l'exception notable de la Guyane. La diminution de la SAU ultramarine de 7,5% en moyenne a contribué à une progression de la production agricole inférieure à la croissance démographique.

Cependant, la délégation sénatoriale aux Outre-mer insiste, sur le fait que l'objectif de la souveraineté alimentaire dans les territoires ultramarins demeure un objectif atteignable à horizon 2030. Ainsi, une augmentation de 300 Ha des surfaces agricole en Guadeloupe suffirait pour atteindre l'autonomie alimentaire.

Est également mise en évidence la nécessité de diversifier les cultures dans les territoires ultra-marins. En effet, les monocultures destinées à l'exportation occupent une grande part de la Surface Agricole Utile (48% à La Réunion, 29% en Guadeloupe et 30% en Martinique). Une rotation améliorée des cultures, en faveur de celles destinées à la consommation locale, contribuerait à renforcer la souveraineté alimentaire.

Afin d'atteindre la souveraineté alimentaire, les rapporteurs présentent 4 axes de progression : la sauvegarde des terres agricoles déjà cultivées, la reconquête des terres agricoles exploitables, la transmission pour assurer la relève des générations et enfin l'aménagement de l'agriculture.

Ce rapport représente un outil essentiel pour l'agriculture ultramarine en préparation du Comité Interministériel aux Outre-Mer (CIOM) qui se tiendra le 6 juillet prochain, mais aussi dans le cadre de la présentation du projet de loi d'orientation agricole prévu pour l'automne prochain par le ministre Marc Fesneau.

Vous pouvez retrouver ledit rapport en cliquant [ici](#).

PÊCHE – Adoption du règlement « contrôle des pêches » et présentation de l'accord de pêche UE-Madagascar en commission de la Pêche

Les députés européens de la commission de la Pêche du Parlement européen ont adopté, mardi 27 juin, l'accord provisoire trouvé le 30 mai 2023 entre les colégislateurs sur la révision du règlement « *contrôle des pêches* ». Ce texte précise le régime de contrôle, d'inspection et d'exécution par les autorités nationales des règles définies par la politique commune de la pêche (PCP). Il doit encore être formellement adopté en session plénière du Parlement européen après la pause estivale.

Le même jour était organisé en commission de la Pêche un échange de vues sur l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) entre l'Union européenne et la République de Madagascar et son protocole de mise en œuvre pour la période 2023-2027. Celui-ci a pour objectif de donner accès aux navires de l'Union européenne à la zone de pêche de Madagascar. En contrepartie, l'Union européenne versera à Madagascar un montant annuel de 700 000 euros, ainsi qu'un montant spécifique de 1 100 000 euros par an destiné à l'appui de la politique sectorielle de la pêche de Madagascar et à sa mise en œuvre.

Cet accord, signé entre l'UE et Madagascar le 28 octobre 2022 après quatre années de négociations, revêt une importance toute particulière pour le secteur de la pêche artisanale de La Réunion, comme l'a notamment relevé la députée portugaise S&D Isabel Carvalhais : « *C'est un accord extrêmement important si l'on veut contribuer au développement socio-économique de cette région ultrapériphérique* ».

Il prévoit l'accès aux eaux malgaches pour 65 navires européens, dont 20 palangriers d'une jauge brute inférieure à 100 ; « *cette dernière catégorie correspond aux petits palangriers qui opèrent depuis La Réunion* » a précisé M. Emmanuel Berck, Chef d'unité adjoint à la DG MARE de la Commission européenne, venu présenter l'accord aux eurodéputés.

Toutefois, la députée européenne France Jamet (ID, France) a rappelé la contradiction existante entre d'une part, le blocage du financement des flottes de pêche des RUP par la DG MARE et d'autre part, les financements européens prévus par cet accord et utilisés pour moderniser la flotte malgache. Sur ce point, le représentant de la Commission européenne a précisé que la modernisation des flottes de pêche de Madagascar n'était pas prévue par les financements de cet accord.

L'APPD et son protocole de mise en œuvre couvrent une période de quatre ans, à compter de la date d'application provisoire fixée à son article 19, à savoir le 1^{er} juillet 2023, sous réserve de sa signature par les parties, ou la date de cette signature si elle intervient après le 1^{er} juillet 2023.

PARLEMENT EUROPEEN- Retour sur la situation du marché du sucre après l'arrêt du 19 janvier 2023 de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE)

Jeudi 29 mai 2023, de vifs échanges ont animé la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen. Ces discussions ont eu lieu dans le prolongement de l'arrêt du 19 janvier 2023 de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE).

Pour rappel, cet arrêt instaure l'interdiction de la mise sur le marché et de l'utilisation de semences traitées à l'aide de produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes, utilisés essentiellement dans les insecticides nécessaires à la survie des cultures sucrières.

Les différentes interventions de Pierre Bascou, chef de l'unité "durabilité aide et revenu" au sein de la Direction Agriculture de la Commission européenne et des députés européens ont mis en exergue les différences de positions relatives aux effets de l'arrêt du 19 janvier 2023 (CJUE).

Pour la Commission européenne, la diminution de la production domestique de sucre de l'UE n'est pas imputable à l'arrêt du 19 janvier 2023 (CJUE), mais à de "*grandes incertitudes géopolitiques et sanitaires*" ainsi qu'à des "*crises consécutives et interconnectées*". Pierre Bascou indique sur ce point que la baisse de la production de sucre au sein de l'UE, combinée à une augmentation des prix de production, a amené à une augmentation des prix du sucre : le prix de la tonne de sucre en mai dernier s'élevait ainsi à 800 euros/tonne.

Pour Pierre Bascou, cette augmentation des prix signifie qu'il est plus facile pour le marché de l'UE d'attirer assez d'exportations du reste du monde en raison de la chute de la production domestique. Il est ainsi « *important que ces importations internationales compensent cette chute de production pour que les stocks restent à un niveau acceptable au sein de l'Union européenne et qu'il n'y ait pas de déséquilibre pour le marché cette année* ».

Cependant, les pays non européens producteurs de sucres et exportant des sucres alimentaires ne sont pas soumis aux mêmes restrictions normatives ce qui génère une distorsion de concurrence pour les industries sucrières européennes auxquelles appartiennent les productions cannières des Régions ultrapériphériques. Les producteurs européens demeurent ainsi pénalisés. Ainsi, les députés européens ont mis en avant les effets négatifs liés à l'arrêt du 19 janvier 2023 de la CJUE à l'instar de la disparition progressive des pesticides mobilisables, de la perte de la compétitivité du marché du sucre "*face à la fermeture du marché britannique, à l'ouverture du marché européen sans mesure miroir et à l'augmentation de contingents venants d'Ukraine*" (Anne Sander, PPE, France). D'autres députés européens à l'instar de Daniel Buda (PPE, Roumanie) ont souligné la nécessité d'instaurer une symétrie normative relative à l'utilisation de produits phytosanitaires pour les denrées importées en provenance de pays tiers.

Enfin, cet échange de vues a été l'occasion pour Benoît Biteau (Verts, ALE, France), Vice-président de la commission de l'Agriculture et du Développement rural (AGRI) d'évoquer l'impact négatif de la disparition des quotas sucriers sur la production de betteraves sucrières. Selon le député européen, cela a eu pour conséquence d'intensifier la logique productive de la betterave et d'amplifier "*la vulnérabilité de la production face à d'éventuelles attaques de nuisibles* ». Benoît Biteau a conclu les échanges en invitant la Commission européenne à développer davantage d'alternatives naturelles aux insecticides.

Vous pouvez retrouver ledit rapport en cliquant [ici](#).

ANTILLES – Retour sur la visite de Jean-François Carencio aux Antilles

Du 27 au 28 juin, le Ministre délégué en charge des Outre-mer s'est rendu en Martinique et en Guadeloupe. Ce déplacement, a été marqué par plusieurs rencontres et temps forts autour des questions des grands ports maritimes de Guadeloupe et de Martinique, du traitement de l'eau potable et de la lutte contre le chlordécone.

A son arrivée en Martinique le 27 juin, Jean-François Carencio s'est entretenu avec Serge Letchimi, Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique avant de participer à une réunion à la Préfecture rassemblant plusieurs maires, conseillers territoriaux et parlementaires.

Au cours de cette réunion, le Ministre délégué chargé des Outre-mer est revenu sur la problématique du chlordécone et a annoncé le renforcement de l'action du Gouvernement pour permettre aux populations antillaises de vivre « *sans risque chlordécone* ». Ce plan d'action passe par le renforcement de 4 mesures ainsi que par la mise en place de 4 nouvelles mesures.

Les mesures renforcées sont :

- La prévention et la réduction de l'exposition des femmes et des enfants à la chlordécone grâce à une information renforcée et un suivi personnalisé ;
- L'amplification et la facilitation du recours au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides;
- L'analyse gratuite des œufs, dans le cadre du programme Jardin familiaux (JaFa) ;
- L'action conjointe avec les élus et les acteurs du monde associatif pour protéger les plus vulnérables.

De plus, Jean-François Carencio s'est engagé à ce que l'Etat :

- Finance une aide aux éleveurs de bovins touchés par la pollution au chlordécone et contribue à sécuriser leur production ;
- Prend en charge, de façon exceptionnelle et dérogatoire, le surcoût du traitement de l'eau potable engendré par la pollution au chlordécone ;
- Simplifie et prolonge l'aide financière aux pêcheurs impactés par le chlordécone jusqu'à la fin de l'année 2027 ;
- Double l'effort sur la recherche et l'innovation à horizon 2030, principalement dans les domaines de santé, de dépollution et de l'expérimentation.

Au lendemain de cette réunion, Jean-François Carencio s'est rendu au Grand Port Maritime de Martinique afin de constater les avancées du projet de hub portuaire. Juste avant de se rendre en Guadeloupe, le Ministre délégué a conclu sa visite en Martinique par une réunion de travail avec les acteurs du monde économique sur le chlordécone. La réunion s'est achevée, conformément aux annonces de la veille, par la signature de la convention de mise en œuvre de l'aide aux éleveurs de bovins touchés par la pollution au chlordécone.

En Guadeloupe, le Ministre délégué en charge des Outre-mer a d'abord participé à l'inauguration du centre culturel intercommunal René Philogène de Pointe-Noire. Il s'est ensuite rendu à la mairie de Capesterre-Belle-Eau et y a signé une convention pour la prise en charge du surcoût de traitement de l'eau avec le SMGEAG (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe). Enfin, son passage aux Antilles s'est conclu par la visite du Grand Port Maritime de la Guadeloupe.

MAYOTTE – Visite du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer sur les questions de sécurité, d'eau, de logement et de développement économique

Pour la deuxième fois cette année, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald Darmanin, accompagné de Jean-François Carencu, ministre délégué chargé des Outre-mer et d'Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, s'est rendu à Mayotte le 24 et 25 juin dernier.

Outre l'annonce de la poursuite de l'opération Wuambushu sur l'île pendant un mois, Gérald Darmanin a également abordé d'autres sujets importants tels que la lutte contre la pêche et l'agriculture illégales, qui feront l'objet d'un « *deuxième type d'opération* » qui débutera en septembre prochain, date à laquelle le ministre se rendra de nouveau à Mayotte.

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a également souhaité répondre au problème de l'eau, très prégnant à Mayotte, en annonçant l'arrivée de deux unités d'osmose inversée afin de dessaliniser l'eau de mer ainsi qu'un blocage des prix sur l'eau en bouteilles à partir du 15 juillet.

S'agissant de la santé, il a insisté sur la nécessité de rendre attractif la venue de professionnels de santé sur l'île. En outre, Gérald Darmanin a annoncé que le ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, organisera prochainement un déplacement à Mayotte.

Enfin, Gérald Darmanin a inauguré, lors de son dernier jour, le centre de secours de Pamandzi (Petite Terre) et le centre de supervision urbain à Dzaoudzi.

Vous pouvez visionner l'entretien de Gérald Darmanin au Journal du soir de Mayotte la 1ère [ici](#).

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 3 juillet au 7 juillet 2023

Mardi 4 juillet 2023

Parlement européen :

- Conférence organisée par l'intergroupe "Changement climatique, biodiversité et développement durable" sur le thème : « *Agriculture de nouvelle génération – Exploiter des solutions alternatives dans le cadre du règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR)* ».

Assemblée nationale :

- Délégation aux Outre-mer : Présentation des conclusions de la mission d'information sur l'autonomie alimentaire des outre-mer (M. Marc Le Fur et Mme Estelle Youssouffa rapporteurs), 14h.

Mercredi 5 juillet 2023

Assemblée nationale :

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire : Nomination du Bureau, Désignation du rapporteur, échange de vues sur l'organisation des travaux de la commission, 13h30.

Sénat :

- Commission aménagement du territoire/développement durable : Audition de M. Sylvain Waserman , candidat proposé par le président de la République aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) (Mme Marta de Cidrac, rapporteure) et vote, 9h30.

Jeudi 6 juillet 2023

Parlement européen :

- Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire : Présentation par la Commission des propositions législatives dans le cadre du paquet « Alimentation et biodiversité », 10h à 11h15.

Assemblée nationale :

- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : « Réduire l'usage des produits phytosanitaires agricoles, est-ce mettre en danger la production alimentaire ? », 10h15.
- Commission d'enquête sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution : Audition, ouverte à la presse, de M. Christophe Girardier, président de Bolonyocte Consulting, auteur du rapport État des lieux du marché de la distribution généraliste de détail à dominante alimentaire à La Réunion de septembre 2022 ; Audition, ouverte à la presse, de M. Philippe-Pierre Cabourdin, conseiller maître à la Cour des comptes, co-auteur de la communication Les Financements de l'État en outre-mer : Une stratégie à concrétiser, un Parlement à mieux informer de mars 2022 ; Table ronde « Pratiques agricoles alternatives » Terre de Liens : M. William Loveluck, chargé de recherche et d'analyse Association Symbiose, 15h.

Sénat :

- Commission des affaires européennes : Audition de Mme Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, à la suite du Conseil européen des jeudi 29 et vendredi 30 juin, 9h30.